



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE  
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC  
COOPERATION AND DEVELOPMENT  
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Introduction et synthèse	1
Perspectives économiques	4
Emplois, égalité et confiance	5
Nouvelles Approches face aux Défis Économiques	5
Croissance inclusive	6
Chômage des jeunes	7
Fiscalité	8
Les partenaires de l'OCDE et la Stratégie pour le développement	9
Rendre les chaînes de valeur mondiales socialement durables	10
La mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – Deux ans plus tard	11
Autres priorités d'investissement	12
Financement à long terme de l'investissement	12
Droits des salariés et adhésion à l'OCDE	13

# L'HUMAIN AVANT TOUT : EMPLOI, ÉGALITÉ ET CONFIANCE

## DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES

PARIS, 29-30 MAI 2013

**L'enjeu est de taille pour l'OCDE et ses Etats membres à l'heure où la crise financière et économique se mue en une crise sociale et politique. Vingt ans de hausse continue des inégalités ont affaibli le contrat social et ébranlé la confiance dans de nombreux pays. Les gouvernements doivent lancer un signal fort : le changement doit venir de l'action politique, et non simplement des discours, pour l'emploi, pour la lutte contre les inégalités et pour le retour de la confiance.**

### Introduction et synthèse

**1** Après cinq années de crise, les prévisions de chiffres du chômage dans la zone OCDE dépassent les 48 millions en 2013. Bien que certains pays émergents et en développement s'en sortent mieux que d'autres, le nombre de chômeurs dans le monde est en passe de franchir la barre des 200 millions<sup>1</sup>. D'autre part, quelque 39 millions de personnes sont sorties du marché du travail, ayant abandonné tout espoir de trouver un emploi. Un déficit mondial de 67 millions d'emplois s'est creusé depuis 2007. Les jeunes, hommes et femmes, sont particulièrement marqués par la crise ; ils comptent parmi eux 74 millions de chômeurs de moins de 25 ans à l'échelle mondiale. Dans les économies industrialisées, plus d'un tiers des jeunes chômeurs sont sans emploi depuis six mois ou plus. Le ralentissement de l'activité économique ne fera probablement qu'exacerber la montée du chômage d'ici à 2014. Dans les économies émergentes et en développement, la crise a déclenché une hausse de l'emploi informel et de la pauvreté ; la paralysie de la croissance dans la zone OCDE, de son côté, pose un risque mondial majeur.

**2** L'austérité a eu un impact négatif sur la demande et, partant, sur la croissance. Elle a entraîné une réduction des recettes fiscales ainsi qu'une hausse, et non une baisse, du ratio dette/production. Le ralentissement de la croissance dans un pays déclenche une contraction de la production dans d'autres

1. OIT (Organisation internationale du travail) (2013), « Tendances mondiales de l'emploi 2013 », Genève.

pays du fait des liens commerciaux<sup>2</sup>. Les paramètres et les données utilisés dans certains travaux académiques pour justifier l'imposition de politiques d'austérité se sont avérés erronés<sup>3</sup>. Le FMI arrive au constat que les multiplicateurs budgétaires ont été nettement plus élevés que prévu<sup>4</sup> : selon l'édition d'octobre 2012 des « Perspectives de l'économie mondiale », ces multiplicateurs « s'échelonnent en fait de 0,9 à 1,7 depuis la Grande Récession ». Le FMI avait déjà averti qu'un « freinage trop brusque nuirait à la reprise et aux perspectives d'emploi<sup>5</sup> ». La hausse actuelle des chiffres du chômage et la faiblesse des investissements en témoignent. Il ne reste plus beaucoup de temps pour procéder au changement nécessaire de politiques économiques.

**3** L'échec des politiques d'austérité se traduit par une crise de confiance. Selon un sondage d'opinion réalisé en 2012 dans 13 pays<sup>6</sup> : 1 personne sur 3 pense que la sécurité de son emploi a diminué au cours des deux dernières années ; 71 % considèrent que la législation du travail ne garantit pas une sécurité de l'emploi adéquate ; 58 % perçoivent un salaire désormais inférieur au coût de la vie ; 1 personne sur 7 se considère pauvre, n'ayant plus assez pour payer les biens de première nécessité comme le logement, la nourriture, l'électricité ; 67 % considèrent que les générations futures vivront moins bien que la leur ; 58 % considèrent que leur pays va dans la mauvaise direction. Dans l'ensemble, les gouvernements sont confrontés à une perte de confiance de la part de leurs citoyens. 67 % des personnes sondées pensent que les électeurs n'ont pas assez d'influence sur les décisions économiques. La confiance accordée par les citoyens à leurs gouvernements est un élément essentiel du contrat social. Elle est aujourd'hui rompue.

**4** Dans ce contexte, l'OCDE a raison de faire de « l'emploi, l'égalité et la confiance » l'un des principaux thèmes de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM), qu'il convient toutefois de traduire également dans ses recommandations stratégiques. L'OCDE doit, de toute urgence, revoir ses politiques et faire face à la crise de l'emploi de façon à redonner confiance aux ménages salariés, en s'intéressant à la fois à la *qualité* et à la *quantité* des emplois. Le droit du travail est un élément fondamental de la qualité des emplois. Il est pourtant menacé aux niveaux national et international par les programmes de « réforme structurelle ». En Europe et au-delà, il y a une volonté manifeste de démanteler les structures de négociation collective, réduire les salaires minimum et éliminer la protection de l'emploi. Cet aveuglement politique n'apportera ni croissance, ni justice. Il contribue bien au contraire à saper la confiance des salariés et à aggraver les inégalités de revenus – reconnues aujourd'hui comme l'une des causes de la crise<sup>7</sup>. Il aboutit en outre à une crispation sociale, et non au dialogue pourtant si essentiel au rétablissement et au renforcement de la confiance.

**5** Le TUAC apporte tout son soutien à l'initiative pour de « Nouvelles Approches face aux Défis Économiques » lancée lors de la réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2012, ainsi qu'à l'initiative sur la croissance inclusive dont le lancement prochain est prévu. Les enjeux ne sauraient être plus considérables, non seulement pour l'Organisation elle-même, mais aussi

2. Holland, D., J. Portes (2012), « Self-Defeating Austerity? », *National Institute Economic Review*, n° 222.

3. Herndon, T., M. Ash et R. Pollin (2013), « Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth? A Critique of Reinhart and Rogoff », Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, *Working Paper Series 322*.

4. FMI (Fonds monétaire international) (2012), « Perspectives de l'économie mondiale ».

5. Ball, L., D. Leigh et P. Loungani (2011), « Painful Medicine », *Finance and Development*, FMI.

6. CSI (Confédération syndicale internationale), Sondage d'opinion mondial 2012, Bruxelles.

7. Kumhof, Michael et R. Rancière (2010), « Inequality, Leverage and Crises », FMI. OIT (2011) « The Labour Share of Income: Determinants and Potential Contribution to Exiting the Financial Crisis », *World of Work Report 2011*, ch. 3, OIT.

pour les pays de l'OCDE et l'économie mondiale dans sa globalité. L'OCDE a été créée dans un contexte de reconstruction de l'Europe au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et de Grande Dépression. La faillite des politiques économiques des années 20 et 30 entraîneront une crise économique sans précédent, accompagnée d'une vague d'extrémisme politique. La situation actuelle ne peut donc laisser aucune place à la suffisance.

6 Le TUAC appelle les ministres à :

- Agir de manière coordonnée pour la relance et par l'investissement dans la création d'emplois, les infrastructures, la croissance verte et le développement durable (§7-11) ;
- Procéder, dans le cadre du projet « Nouvelles Approches face aux Défis Économiques », à une révision en profondeur de la politique économique et de la vision de l'OCDE et, en association avec l'OIT, à une réévaluation des recommandations en matière de politique structurelle du marché du travail (§12-13) ;
- Soutenir les mesures qui renforcent les institutions du marché du travail et la négociation collective dans le but de réduire les inégalités de revenus et stopper la hausse continue de l'emploi précaire (§14) ;
- Agir pour rétablir la confiance des salariés en améliorant les conditions de travail, en imposant un plus grand contrôle des marchés financiers et en renforçant la croissance par l'innovation et l'investissement durables (§15) ;
- Collaborer avec les partenaires sociaux pour un Pacte pour l'emploi des jeunes (§16-18) ;
- Revoir la fiscalité et les dépenses budgétaires à la lumière de leur impact sur l'inégalité, y compris la progressivité de l'impôt, les taux d'impôt sur les sociétés, ainsi que les dépenses en faveur de l'égalité, notamment dans les domaines de l'éducation et de la protection sociale (§19-22) ;
- Contrer l'érosion de la base imposable, s'engager à l'échange automatique d'information entre administrations fiscales et soutenir la création et l'élargissement d'une taxe sur les transactions financières (§19-22) ;
- Intégrer la notion de « travail décent » dans la stratégie de développement de l'OCDE et passer d'un système de dialogue « bilatéral entre pairs » à un véritable processus multipartite qui intègre les syndicats dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie (§23-26) ;
- Agir pour une dimension sociale durable des chaînes de valeur mondiales dans le commerce international, en s'attaquant notamment à l'explosion du travail précaire, en améliorant les droits des salariés et les conditions de travail, en revalorisant les compétences, en combattant les inégalités de sexe et en sensibilisant sur la responsabilité des entreprises multinationales en vertu des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (§27-29)
- Agir pour améliorer le fonctionnement des points de contact nationaux (PCN) – deux ans après la mise à jour 2011 des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – ce par le biais de l'apprentissage mutuel et le renforcement institutionnel, des processus robustes d'examen par les pairs et d'évaluation pour cerner les facteurs de réussite et d'échec dans le traitement des dossiers des PCN (§30-31) ;
- Soutenir les caisses de retraite des salariés dans le but de lever des fonds destinés à des investissements responsables au long terme et améliorer la redevabilité et la transparence tout au long de la chaîne d'investissement (§34-35, 37) ;
- S'assurer que les droits fondamentaux des salariés sont respectés dans le cadre de l'ouverture et de l'élargissement de l'OCDE en renforçant le processus d'examen initial (§38-42).

## Perspectives économiques

7 La croissance de l'économie mondiale est au point mort. Depuis septembre 2011, le FMI a six fois de suite révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale. Selon les derniers chiffres de janvier 2013 une croissance de l'économie mondiale de 3,5 % est prévue en 2013, soit 0,1 point de moins que le taux de croissance prévu en octobre 2012. Dans le même ordre d'idées, les prévisions de l'édition d'avril 2013 des « Perspectives de l'économie mondiale » faisaient apparaître une baisse de 0,2 % par rapport aux données de janvier. L'OCDE a emboîté le pas au FMI dans ses propres estimations. Ses prévisions intermédiaires pour le deuxième trimestre 2013 confirment que la croissance du PIB des pays du G7 chutera de 2,4 % (au 1<sup>er</sup> trimestre) à 1,8 %. Le rapport de l'ONU « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2013 » s'attend à une « faible » croissance du PIB de l'ensemble des économies développées de 1,1 % en 2013 et 2 % en 2014. Les données du *Conference Board* indiquent que la croissance économique mondiale (3 %) en 2013 dépendra largement des économies émergentes et en développement (2,4 points de pourcentage), tandis que les économies avancées ne contribueront que 0,6 point de pourcentage au total.

8 L'investissement privé dans de nombreux pays de l'OCDE reste à des niveaux d'avant crise. Aucune reprise n'est prévue en 2013. La consommation privée est en baisse ou stagne en raison de la croissance tempérée des salaires nominaux et de la baisse de la part des salaires. En outre, la baisse des prestations sociales due aux coupes dans les dépenses publiques a réduit le revenu disponible réel des ménages et contribué à une diminution de la demande. Les prévisions suggèrent que dans de nombreux pays, et plus particulièrement en Europe, la situation du marché du travail continuera de s'affaiblir, entraînant de nouvelles pertes d'emplois dans un avenir proche. À la lumière des politiques et des tendances de la croissance à l'heure actuelle, l'Europe et les États-Unis pourraient mettre plus de cinq ans à compenser les pertes d'emplois causées par la Grande Récession démarrée en 2008<sup>8</sup>.

9 L'OIT estime qu'à l'échelle mondiale quelques 197 millions de personnes étaient sans emploi en 2012. En raison de la croissance insuffisante, le déficit d'emplois et le taux de chômage sont en passe d'augmenter. Le nombre de chômeurs dans le monde devrait augmenter de plus de 5 millions, pour atteindre plus de 202 millions en 2013, et jusqu'à 205 millions en 2014<sup>9</sup>. La participation au marché du travail a ainsi considérablement chuté, plus particulièrement dans les économies avancées. De nombreux salariés, dont un nombre croissant de jeunes, sont découragés et ont quitté le marché du travail. Cette situation masque l'ampleur véritable de la crise de l'emploi et de ses conséquences préjudiciables à l'avenir des salariés, des ménages et de la société dans son ensemble.

10 De récents travaux de recherche sur les effets de l'austérité budgétaire ont remis en cause la pertinence de la vitesse et de l'ampleur des mesures d'assainissement budgétaire. Leurs effets distributifs ont contribué à amplifier les inégalités dans plusieurs pays. En raison des coupes dans les dépenses en prestations sociales, des réductions des salaires dans la fonction publique et des hausses d'impôts et cotisations, l'effort de consolidation pèse plus lourd sur les faibles et moyens revenus que sur les plus riches. Ce constat s'applique plus particulièrement aux mesures de fiscalité régressive comme l'augmentation de la TVA. L'OIT a démontré qu'une autre réponse à la crise pourrait avoir des effets plus positifs sur l'emploi. Le scénario en question suppose i) l'apport d'investissements dans les infrastructures équivalents à une hausse d'un point de pourcentage du ratio investissement public/PIB et ii) un rééquilibrage de la part des revenus du travail dans le revenu total, correspondant à une hausse d'1,8 point de pourcentage dans le revenu total.

8. ONU, « Situation et perspectives de l'économie mondiale 2013 », p. 32.

9. OIT, « Tendances mondiales de l'emploi 2013 », Genève, p. 13.

Ainsi la production augmentera d'1,8 point de pourcentage à son pic et de 0,8 point de pourcentage d'ici la fin de 2015, tandis que l'emploi augmentera d'1,1 point de pourcentage à son pic et de 0,35 point de pourcentage sur la même période. Cela se traduit par la création de 12,74 millions d'emplois supplémentaires dans le monde.

**11** Face à cette situation économique et sociale inacceptable, le TUAC demande aux ministres de :

- Réorienter la politique budgétaire en faveur de l'emploi et traiter les déséquilibres budgétaires par des mesures de relance de la croissance à moyen terme, l'augmentation adéquate des recettes fiscales et en faisant une plus grande utilisation des taxes environnementales ;
- Convenir d'investissements coordonnés dans des programmes de création d'emplois ;
- Investir dans l'éducation, la formation, le développement des compétences, l'innovation et les programmes de travail, en s'intéressant plus particulièrement au chômage des jeunes et d'autres groupes vulnérables ;
- Mettre en place, le cas échéant, des subventions à l'emploi et des réductions ciblées des impôts sur les salaires afin de maximiser les effets de la création d'emploi ;
- Investir dans l'infrastructure et favoriser les projets visant à renforcer la croissance et les emplois, y compris l'investissement « vert » et les emplois « verts » dans le cadre des stratégies économiques nationales vertes ;
- Combiner les politiques de renforcement des compétences avec des stratégies en faveur de l'innovation, deux éléments indispensables à la croissance et au développement industriel durables ;
- Agir pour des services publics de qualité, y compris l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'éducation et l'encadrement de la petite enfance, et l'innovation, pour créer des emplois, soutenir la participation des femmes au marché du travail et réduire le nombre d'emplois précaires.

## Emplois, égalité et confiance

### *Nouvelles Approches face aux Défis Économiques*

**12** L'initiative pour de « Nouvelles Approches face aux Défis Économiques » donne à l'OCDE l'occasion d'intégrer l'emploi, l'égalité et les mesures visant à restaurer la confiance du public dans ses recommandations politiques. Le projet doit comprendre une évaluation des raisons pour lesquelles la crise de 2008 n'a pas été mieux anticipée et empêchée, de manière à permettre une réorientation de l'analyse et des conseils stratégiques. Le fonctionnement systémique des marchés mondiaux avant cette date a révélé une série de déséquilibres au sein de l'économie mondiale, qui ont contribué à l'ampleur de la crise. Il s'agit notamment de déséquilibres entre la finance et l'économie réelle, entre pays en déficit et pays en excédent, entre croissance des revenus des plus riches et croissance des revenus moyens et faibles, entre piliers économique et environnemental du développement durable et dans la part des bénéfices et des capitaux dans la répartition fonctionnelle des revenus nationaux. En outre, l'instabilité économique actuelle touche de plus en plus les marchés émergents et les pays en développement au fur et à mesure que les inégalités se creusent et que les perspectives de stabilité économique et de croissance à long terme sont repoussées au-delà d'un avenir prévisible.

**13** Le TUAC propose que le projet « Nouvelles Approches face aux Défis Économiques » tienne compte des éléments suivants :

- La performance économique future doit être jugée selon des critères plus larges que le PIB par habitant qui en soi ne donne que peu d'indications sur la qualité de vie des citoyens et la répartition des richesses – à cet égard l'Indice du vivre mieux (Better Life Index – BLI) doit être développé plus avant ;

- La crise financière et économique mondiale contredit le principe selon lequel la déréglementation du marché du travail et le démantèlement de ses institutions apportent réussite économique et création de l'emploi. Bien au contraire, son application n'a fait que creuser les inégalités de revenus et, dans certains pays, a alimenté le développement du travail précaire ;
- Il nous faut revenir à la réévaluation par l'OCDE de l'Étude sur l'emploi de 1994 présentée en 2006 dans *Stimuler l'emploi et les revenus*, dans la mesure où celle-ci propose une approche équilibrée des politiques d'emploi et du marché du travail. Elle démontre que les pays qui ont atteint un niveau élevé d'emploi et une répartition équitable du revenu ont justement adopté une approche globale du marché du travail : formation spécialisée avant l'entrée sur le marché du travail qui donnent aux salariés un sentiment d'identité professionnelle et de confiance en soi ; accent sur la formation tout au long de la vie comme voie d'insertion professionnelle ; équilibre des forces entre capital et travail, y compris par le renforcement des syndicats et l'élargissement du champ de la négociation collective ;
- Il est indispensable de réduire la complexité du secteur financier dans toute la zone OCDE, ce par la réglementation, la taxation des transactions financières et les réformes structurelles. L'objectif prioritaire est de faire en sorte que le secteur financier réponde aux besoins de l'économie réelle et d'empêcher la spéculation financière de nuire aux perspectives de croissance durable. Cela nécessitera d'isoler les activités risquées ;
- Au niveau national, les décideurs devraient accorder davantage d'attention aux institutions et politiques industrielles novatrices en tant que sources durables de croissance et de génération de la demande. Pour que l'économie mondiale poursuive sa croissance, et si les pays de l'OCDE veulent prospérer, ces derniers doivent renforcer leurs capacités de développement de nouveaux produits et services ;
- Une nouvelle pensée économique devrait également aider à comprendre comment réaliser le plein emploi et des conditions de travail décentes, dans un monde aux ressources restreintes. Les dommages à l'environnement et le manque de ressources doivent être pris en compte dans les systèmes de production, pour une économie à zéro émission, zéro déchet et zéro exposition aux substances dangereuses.

### Croissance inclusive

<sup>14</sup> La référence à la « croissance inclusive » dans le programme de l'OCDE est bienvenue. Les gouvernements doivent agir de manière à inverser la hausse des inégalités salariales, qui est préjudiciable tant sur le plan économique que social et qui contribue à l'ébranlement de la confiance dans la société. Les politiques fondées sur l'idée d'effet d'entraînement ou de retombées des fruits de la croissance, à commencer par les réformes structurelles, n'ont en rien favorisé l'inclusion dans la société. Comme le révèle le rapport de l'OCDE « Toujours plus d'inégalité », les politiques visant à flexibiliser le marché du travail ont plutôt contribué à creuser les écarts de revenus. La protection de l'emploi n'est pas en soi facteur de dualité du marché du travail, car celle-ci s'observe également dans les pays où la protection de l'emploi est faible, voire inexistante. La politique doit être réorientée de manière à favoriser la croissance inclusive. Dans un contexte de forte contraction de la demande et de chômage atteignant de nouveaux sommets, la déréglementation du marché du travail ne fait que condamner de nombreux salariés à rejoindre les rangs des chômeurs, ce qui réduit l'emploi au lieu de l'accroître.

<sup>15</sup> Le TUAC appelle les ministres à :

- S'assurer que l'action de l'OCDE ait pour objectif de renforcer plutôt que d'affaiblir les institutions du marché du travail ;
- Favoriser l'élargissement du champ de la négociation collective et le dialogue entre les partenaires sociaux ;

- Agir pour stopper l'augmentation du travail précaire et irrégulier, en étendant la protection sociale et le droit du travail à toute la population active, tout en accordant une attention particulière à la parité compte tenu de la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires ;
- Fixer un salaire minimum par la législation et soutenir la conclusion de conventions collectives qui assurent un « salaire de subsistance », établissant ainsi des minima salariaux sur le marché du travail pour enrayer la spirale déflationniste des revenus et des prix ;
- S'assurer que les salariés à temps partiel ont accès à la sécurité et à la protection sociale en fonction des mêmes critères que les salariés à plein temps ;
- Intensifier les mesures visant à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en renforçant le soutien apporté à la négociation collective et le rôle du gouvernement en tant qu'employeur du secteur public ;
- Agir pour une progressivité de la fiscalité et ainsi une réduction des inégalités contribuant par là même à une croissance plus inclusive ;
- Limiter les rémunérations excessives des dirigeants d'entreprise par le biais de réformes de la gouvernance d'entreprise.

### Chômage des jeunes

**16** La crise de l'emploi des jeunes est un défi mondial qui exige une action immédiate. Le fait que plus de 74 millions de jeunes soient sans emploi dans le monde constitue une catastrophe sociale et économique. De nombreux jeunes ne connaissent pas le travail décent et sont de plus en plus forcés d'accepter du travail précaire et des salaires bas. D'autres se trouvent dans l'impossibilité d'intégrer le marché du travail après leurs études. Le coût social et économique de ces évolutions est énorme : les estimations récentes chiffrent le coût du chômage et de l'inactivité des jeunes dans l'UE seule à plus de 150 milliards d'euros en 2011, soit environ 1,21 % du PIB<sup>10</sup>. La crise du chômage et du sous-emploi des jeunes est une crise qui ne peut et ne doit pas être acceptée.

**17** Ni les systèmes éducatifs ni les institutions qui protègent le marché du travail ne sont les causes premières de la hausse du chômage des jeunes. Le manque d'emplois pour les jeunes est le résultat d'une demande de main-d'œuvre insuffisante. La mission principale, à ce stade, devrait être de cerner les causes profondes du chômage actuel des jeunes, et d'élaborer des mesures efficaces à court et moyen termes pour inverser la situation. De telles mesures devraient prévoir de soutenir la demande globale, l'investissement productif, l'emploi de qualité, et les réformes de l'éducation et de la formation. La participation active de tous les partenaires sociaux devrait être au cœur des initiatives futures.

**18** La promotion d'une croissance inclusive, porteuse d'emplois et axée sur la demande devrait être au premier plan et au centre du Plan d'action pour la jeunesse de l'OCDE. Celle-ci devrait:

- identifier les causes à l'origine de la hausse du chômage des jeunes et proposer des mesures à court terme pour empêcher que cette hausse ne s'aggrave et pour stimuler l'emploi des jeunes, ainsi que des stratégies pour empêcher qu'une situation comparable ne se produise à l'avenir ;
- Élaborer des stratégies de croissance génératrices d'emplois dans les domaines de l'emploi vert et des nouvelles technologies ;
- Préconiser des mesures à court et moyen termes visant le soutien de la demande globale, des investissements productifs et des nouveaux programmes d'éducation, d'apprentissage et de formation ;

.....  
10. Document de travail du personnel de la Commission. SWD (2012) 409 final. Proposition de recommandation du Conseil sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse, Bruxelles 2012, p. 9.

- Prévoir des programmes professionnels à court terme pour assurer l'emploi des jeunes pendant la crise actuelle, ainsi que pour mettre en place une « Garantie emploi jeunes » qui leur assure un emploi ou un stage de qualité à l'issue de leurs études ;
- Favoriser des politiques du marché du travail actives pour veiller à un passage sans heurt des études à la vie active, ainsi que des programmes de mobilité de l'emploi et de formation en milieu professionnel ;
- Encourager les initiatives budgétaires visant à stimuler les investissements productifs, à renforcer la demande globale et à favoriser la création d'emplois ;
- Agir avec les partenaires sociaux pour l'apprentissage et le développement de stages de qualité, et assurer la création d'emplois de qualité justement rémunérés ;
- Soutenir la cohérence des politiques aux niveaux national et mondial dans la perspective des politiques économiques, sociales, éducatives et industrielles, ainsi que des politiques en matière de travail, en appui de stratégies complètes en faveur de la jeunesse et du développement.

## Fiscalité

**19** La fiscalité juste est aujourd'hui au cœur du débat politique. Le G20 a chargé l'OCDE de formuler des recommandations stratégiques en vue de faire face à l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales suite à la parution, en février 2013, du rapport de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (acronyme anglais « BEPS »). Grâce à l'optimisation fiscale agressive, les multinationales réussissent à ne payer parfois que 5 % de l'impôt sur les sociétés, par rapport aux petites entreprises le plus souvent redevables à hauteur de 30 %. Depuis plusieurs années, l'OCDE s'inquiète du risque de double imposition du revenu des sociétés entre les juridictions. Le moment est venu de changer d'approche et de se préoccuper du risque de double *non*-imposition. Aussi, le projet BEPS a besoin de l'appui de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements. En ce qui concerne les produits financiers dérivés échangés de gré à gré, de nouveaux travaux sur la création d'une taxe sur les transactions financières (TTF) sont nécessaires. Le Secrétariat de l'OCDE souscrit déjà au principe de la taxation des transactions sur les produits dérivés, à condition que cette TTF soit conçue de manière à favoriser la « réduction de la tendance à une activité de dérivés moins socialement utile<sup>11</sup> ».

**20** Lors de leur première réunion, en 2008, les chefs d'État et de gouvernement du G20 se sont engagés à intensifier la coopération internationale en matière de paradis fiscaux. Or, cinq ans après le début de la crise, la menace posée par les paradis fiscaux perdure, comme en témoigne le récent scandale des fraudeurs fiscaux<sup>12</sup>. Selon l'OCDE, les Îles Vierges britanniques (BVI) sont le deuxième investisseur en Chine, tandis que l'Île Maurice est le plus grand investisseur en Inde. Chypre, les Îles Vierges britanniques, les Bermudes et les Bahamas comptent parmi les cinq plus gros investisseurs en Russie. Le système d'examen par les pairs mis en place en 2011, décomposé en 10 « éléments essentiels », est opportun mais une mise en œuvre rapide des recommandations s'impose avant tout. Plusieurs États membres de l'OCDE ne se plient toujours pas à certains de ces éléments : la Suisse (2 éléments), l'Autriche, la République tchèque, la Hongrie et le Luxembourg (1 élément pour chacun). Si les États-Unis sont déclarés conformes, son respect de deux éléments essentiels relatifs à la transparence est considéré (par l'OCDE même) comme discutable.

**21** Bien que la mission du Forum mondial soit importante, son action est limitée à l'échange de renseignements sur demande. Il est temps que tous les gouvernements de l'OCDE s'engagent à la mise en place d'un système

11. OCDE (août 2011), *Bank Competition and Financial Stability*.

12. <http://www.icij.org/offshore>



d'échange systématique de renseignements sur les clients des banques entre les autorités fiscales nationales, modelé sur la loi américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act). L'OCDE devrait également donner l'exemple concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ouverte à la signature de tous les pays en 2011. S'il est vrai que le nombre de pays signataires augmente, cette Convention ne peut prendre effet qu'une fois ratifiée. Des 26 pays de l'OCDE qui en sont signataires, 12 ne l'ont pas encore ratifiée, dont le Canada (signature de la Convention originale en 2004) et l'Allemagne (signature en 2008).

**22** Le TUAC appelle les ministres à :

- Apporter un soutien actif au projet BEPS en vue de parer au risque de double non-imposition et engager la nécessaire révision des Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert de 2010 ;
- Élargir le champ du projet BEPS en demandant une plus grande transparence, y compris la transmission des déclarations fiscales des entreprises multinationales implantées dans les pays de l'OCDE, pays par pays, ainsi qu'en s'attaquant à l'utilisation spéculative des dérivés à des fins d'évasion fiscale, notamment par le biais d'une TTF sur les produits dérivés de gré à gré ;
- Respecter pleinement (sur le plan juridique et dans la pratique) les 10 « éléments essentiels » définis par le Forum mondial sur la transparence fiscale ;
- S'engager à l'échange automatique d'informations sur les clients des banques entre les autorités fiscales nationales ;
- Signer et ratifier sans tarder la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

## **Les partenaires de l'OCDE et la Stratégie pour le développement**

**23** L'OCDE devrait redoubler d'effort pour « rehausser sa contribution à un développement inclusif et durable à l'échelle mondiale », à la fois dans les actions menées en interne dans ce domaine et dans ses contributions aux principaux processus de développement international en cours, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement post-2015, le G20 et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'Agenda pour le travail décent de l'OIT devrait être mieux intégré dans ces actions. L'importance des programmes de protection sociale et leur impact direct sur la réduction de la pauvreté sont dorénavant reconnus, mais d'autres défis de taille continuent d'être ignorés, notamment les inégalités de revenu, le chômage des jeunes, la persistance de l'emploi informel et la nécessité d'une appropriation et d'une responsabilisation accrues.

**24** Sur cette base, nous soutenons l'idée de relier la Stratégie pour le développement aux actions menées en faveur de l'emploi, de l'égalité et de la confiance, notamment en ce qui concerne l'inégalité, le développement des compétences et les programmes de protection sociale. Bien que fondamentales sur l'ensemble de l'échiquier du développement, ces questions sont particulièrement cruciales dans les pays en développement, où les programmes de protection sociale sont les plus nécessaires mais les moins disponibles, ou dans les économies émergentes, où l'inégalité, à défaut d'être maîtrisée, risque d'ébranler la base d'une économie et d'une société saines. Même s'il incombe aux gouvernements nationaux d'assurer la protection sociale de tous les citoyens, la mise en place et le maintien de systèmes de protection sociale de base, ainsi que le développement des capacités de mise en œuvre de la protection sociale dans les pays à faibles revenus, peuvent être appuyés par des programmes de coopération au développement adéquats. Au vu de la réduction des budgets d'aide au développement dans certains pays, il est essentiel de privilégier l'assistance au développement de la protec-

tion sociale. Comme nous l'observons plus haut, les recommandations de l'OCDE devraient s'inscrire dans le droit fil de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT : protection et mise en application des droits du travail, amélioration de la protection du travail et de la protection sociale, renforcement de la représentation et de la voix des salariés, mesures ciblées en vue de développer les entreprises locales et de créer de nouveaux emplois.

**25** L'OCDE accorde un degré de priorité élevé au rôle du secteur privé dans le développement. Les objectifs restent toutefois guidés par les bailleurs de fonds, cherchant à favoriser les activités d'entreprises multinationales, alors qu'ils devraient être guidés par les préoccupations nationales des pays en développement, dans le but de favoriser le développement d'un solide secteur privé local. Une telle approche exige la pleine participation des pays en développement et des acteurs qui participent sur le terrain aux activités du secteur privé, c'est-à-dire les partenaires sociaux. Les actions menées par le TUAC avec ses partenaires des fédérations syndicales internationales peuvent donner une voix aux syndicats et aux salariés des pays non membres de l'OCDE dans ce processus d'ouverture à l'échelle mondiale.

**26** Dans ses contributions à différents forums sur le développement, l'OCDE devrait :

- S'intéresser prioritairement aux problèmes des inégalités, de l'équité et de l'accès en reliant la Stratégie pour le développement à l'action « Emploi, Égalité et Confiance » ; les examens des politiques de cohésion sociale par le Centre de développement de l'OCDE pourraient servir de point de départ à cette démarche ;
- Veiller à des engagements spécifiques en faveur du « travail décent pour tous » et de la « protection sociale universelle » sur l'ensemble des programmes d'action, et plus particulièrement dans le cadre de l'agenda post-2015 ;
- Soutenir les travaux du Partenariat de Busan visant la création de conditions favorables au développement de la société civile, y compris les syndicats ;
- Agir en faveur des partenariats sociaux, de l'intervention des syndicats et du dialogue social au niveau national, en tant qu'instruments d'appropriation et de responsabilisation démocratiques, particulièrement au vu de l'intérêt accru accordé au rôle du secteur privé dans le développement ;
- Lutter contre le travail informel par le biais de la protection et de la mise en application des droits du travail, d'une meilleure protection sociale, du renforcement de la représentation des salariés, et de mesures ciblées en vue de développer les entreprises locales et l'emploi.

## **Rendre les chaînes de valeur mondiales socialement durables**

**27** Le TUAC salue le travail de l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiales (CVM) mais estime qu'il devrait, à l'avenir, se préoccuper principalement d'établir des stratégies de valorisation économique et sociale pour veiller à une répartition plus équitable des fruits de la mondialisation entre travail et capital. La notion de valorisation sociale peut être entendue comme étant le processus d'amélioration des droits et des conditions d'emploi des salariés, tel qu'il est défini dans l'Agenda pour le travail décent de l'OIT.

**28** À l'heure où les entreprises multinationales réorganisent leurs systèmes de production pour gagner en souplesse, réduire leurs coûts et multiplier leurs bénéfices, tout semble indiquer non seulement que la valorisation économique, loin d'entraîner systématiquement la valorisation sociale, aboutit bien trop souvent à une dévalorisation sociale. Pour des millions de salariés dans le monde entier – plus particulièrement des femmes et des salariés migrants – la participation aux CVM est synonyme d'emplois faiblement rémunérés, sans protection ni sécurité, dans des conditions médiocres et souvent dangereuses.

L'explosion du nombre de salariés dans des emplois précaires ou irréguliers, les catastrophes industrielles successives dans le secteur de l'habillement, comme très récemment au Bangladesh et au Pakistan, et l'instabilité générale des relations professionnelles – marquée notamment par la multiplication des suicides – dans les CVM des géants de l'électronique comme Apple, sont autant d'exemples du coût humain d'une intégration grandissante dans les CVM sans considération adéquate pour les droits et les conditions de travail des salariés. Les gouvernements, les syndicats et les entreprises responsables doivent s'entendre sur une stratégie dans le but d'inverser la dévalorisation sociale et d'encourager un « nivellement par le haut », non par le bas.

**29** Le TUAC estime que l'OCDE devrait :

- Établir dans quelles conditions la valorisation économique maximise les possibilités de valorisation sociale ;
- Analyser la qualité des emplois créés dans les CVM ;
- Élaborer des politiques visant à inverser la croissance du travail précaire et irrégulier, en faveur d'un emploi direct et permanent ;
- Renforcer le rôle des syndicats et des relations industrielles en tant que fondement de la valorisation sociale ;
- En collaboration avec l'OIT, trouver les moyens de mettre en avant tous les aspects de l'Agenda pour le travail décent dans les CVM, en veillant notamment au respect des droits fondamentaux des salariés, ainsi qu'au respect des normes d'hygiène et de sécurité d'un bout à l'autre des CVM ;
- Favoriser la valorisation des compétences, en particulier chez les jeunes et les femmes ;
- S'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, notamment à la ségrégation des femmes dans les emplois faiblement rémunérés et peu qualifiés ;
- Sensibiliser les entreprises multinationales aux attentes des gouvernements en vertu des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, notamment à leur obligation de diligence pour éviter d'être impliquées dans d'éventuels impacts négatifs de leurs chaînes de distribution dans les domaines couverts par les Principes directeurs, et à leur obligation de remédier à ces impacts négatifs lorsqu'ils se manifestent.

### **La mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – Deux ans plus tard**

**30** Deux ans après la mise à jour des Principes directeurs en 2011, l'OCDE doit se préoccuper de renforcer l'efficacité des PCN, afin de veiller à l'utilité des Principes directeurs en tant qu'outil de défense des droits et d'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.

**31** Les travaux futurs sur les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales devraient être articulés autour des priorités suivantes :

- Multiplier les initiatives d'apprentissage mutuel et de développement des capacités notamment par la mise en place de programmes de « parrainage » pour tous les nouveaux PCN dans les trois premiers mois suivant l'adhésion aux Principes directeurs ;
- Élaborer un modèle robuste d'examen par les pairs pour les PCN, fondé sur les bonnes pratiques préconisées par l'OCDE, ainsi qu'un calendrier d'examens approprié (au moins 3 par an) ;
- Passer à deux réunions annuelles des PCN au lieu d'une (juin et décembre) conformément au texte révisé des Principes directeurs de 2011 ;
- Entreprendre un inventaire analytique des dossiers clôturés afin de cerner les facteurs qui contribuent au succès ou à l'échec du traitement des dossiers par les PCN.

## Autres priorités d'investissement

**32** Le TUAC salue la décision de réviser le Cadre d'action pour l'investissement (CAI), occasion opportune d'actualiser les orientations politiques étant donné les changements importants survenus au niveau des priorités à la fois en matière de conduite responsable des affaires et d'investissement. Le TUAC salue par ailleurs l'engagement de veiller à ce que le processus de révision soit inclusif, ouvert aux pays non membres mais aussi aux organisations syndicales, professionnelles et aux organisations de la société civile.

- 33** Le TUAC appelle l'OCDE à faire en sorte que le processus de révision :
- Veille à ce que le CAI s'inscrive en harmonie avec l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État imposée par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en tenant compte des plans d'action nationaux ;
  - Traduisse l'élargissement sensible des responsabilités des investisseurs, en vertu à la fois des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et du pilier II des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme ;
  - Prévoit une concertation utile et inclusive, selon un calendrier adéquat.

## Financement à long terme de l'investissement

**34** En février 2013, les ministres des Finances du G20 ont demandé à l'OCDE de préparer de nouveaux « Principes de haut niveau en matière de financement à long terme des investissements par les investisseurs institutionnels » en vue du sommet du G20 en septembre à Saint-Petersbourg. La nécessité de réorienter les investisseurs vers le long terme est un enjeu qui gagne en importance à l'OCDE et au G20 depuis quelques années. Cette initiative est la bienvenue étant donné l'ampleur des besoins en infrastructures dans les vingt prochaines années, y compris celles liées au changement climatique, à la fois dans les pays de l'OCDE et dans les pays en développement. Elle l'est aussi dans la mesure où elle permettrait aux investisseurs institutionnels de tourner le dos aux stratégies d'investissement spéculatives et court-termistes. Les caisses de retraite des salariés ont un rôle important à jouer pour accompagner ce mouvement.

**35** Ceci étant, pour que cette évolution prenne forme, il importe que les investisseurs institutionnels traduisent en termes de composition de portefeuille ce que l'OCDE définit comme l'investissement à long terme : « des capitaux patients, productifs et engagés<sup>13</sup> ». Pour ce faire, un cadre réglementaire conséquent est alors nécessaire, couvrant la totalité de la chaîne d'investissement (détenteurs d'actifs, gestionnaires d'actifs, entités investies) et prévoyant : des règles strictes pour prévenir les conflits d'intérêts, l'exercice et la divulgation effectifs des droits de propriété, et le reporting des risques à long terme liés à l'environnement, le social et la gouvernance. Le respect des normes internationalement reconnues est également nécessaire, y compris celle des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des lignes directrices pertinentes de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, la gouvernance des fonds de pension et la gouvernance des assureurs, ainsi que des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

**36** Toutefois la mobilisation des investisseurs institutionnels en faveur des investissements à long terme ne doit pas se faire au détriment de l'indispensable effort pour l'investissement et les services publics. Nous rejetons en particulier les Partenariats Public-Privé (PPP) comme option à privilégier pour le financement des infrastructures, par opposition au système des marchés publics traditionnels. Dans la pratique les PPP se sont avérés un

13. <http://www.oecd.org/insurance/private-pensions/institutionalinvestorsandlong-terminvestment.htm>

modèle déficient capable d'engendrer des services publics excessivement coûteux, ainsi que des situations de privatisation des gains et de socialisation des pertes. À la différence des marchés publics traditionnels, les PPP comportent des coûts masqués et constituent des contrats excessivement complexes à gérer pour les gouvernements, comme le démontrent les Principes de l'OCDE applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé.

<sup>37</sup> En vue des Principes de hauts niveaux applicables au financement de l'investissement à long terme par les investisseurs institutionnels, l'OCDE devrait :

- Mettre l'accent sur la responsabilité, la reddition des comptes et la transparence d'un bout à l'autre de la chaîne d'investissement, y compris les gestionnaires d'actifs ;
- Mettre en avant les normes existantes et internationalement reconnues en matière d'investissement responsable, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les lignes directrices pertinentes de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise, la gouvernance des fonds de pension et la gouvernance des assurances, ainsi que les Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.
- Favoriser les marchés publics traditionnels, et non pas les PPP, et imposer des conditions strictes de gestion et de partage des risques dans le cas de ces derniers, conformément aux Principes de l'OCDE applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé.

## Droits des salariés et adhésion à l'OCDE

<sup>38</sup> Le TUAC soutient le « dialogue renforcé » de l'OCDE avec les principaux pays non membres en vue de leur adhésion. Dans le cadre de nos travaux, nous avons intensifié la coopération avec nos partenaires du Conseil syndical international, et notamment avec la Confédération Syndicale Internationale, pour veiller à ce que la voix des salariés en dehors des pays membres de l'OCDE soit entendue dans le processus de dialogue. Des centrales syndicales du Brésil, d'Indonésie, de Russie et d'Afrique du Sud sont d'ores et déjà membres associés au TUAC. Nous avons par ailleurs renforcé notre dialogue avec ces centrales et d'autres syndicats, pour assurer une voix représentative des salariés au G20, à travers le processus L20 organisé conjointement par la CSI et le TUAC.

<sup>39</sup> Le TUAC se félicite de ce que plusieurs autres pays aient déposé leur demande d'adhésion à l'OCDE. Quelques problèmes doivent toutefois être soulevés concernant la demande de la Colombie, qui s'avère être un pays particulièrement dangereux pour les syndicalistes. Quatre syndicalistes y ont été assassinés à ce jour en 2013<sup>14</sup>, vingt en 2012, année durant laquelle 431 syndicalistes ont été menacés de mort. Depuis 1986<sup>15</sup>, 2 941 syndicalistes au total ont été assassinés, dont 800 (27 %) étaient des dirigeants syndicaux. Si le nombre d'assassinats diminue depuis quelques années, les statistiques révèlent que les dirigeants syndicaux, par opposition aux salariés syndiqués, sont plus souvent ciblés. Par ailleurs, aucune baisse du nombre de menaces de mort à l'encontre de syndicalistes n'a été constatée.

<sup>40</sup> Tous les membres de l'OCDE sont engagés envers les mêmes valeurs fondamentales de démocratie, d'État de droit et de droits humains, qui sont le fondement même de leur sensibilité commune. Le TUAC estime qu'il est essentiel que ces problèmes soient placés au cœur du processus d'adhésion. À cet égard, les procédures d'adhésion à l'OCDE<sup>16</sup> permettent au Conseil de l'OCDE de stipuler des modalités et conditions de *nature politique*, en plus

14. Ce chiffre concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier au 7 avril 2013.

15. C'est en 1986 que ces chiffres ont commencé à être enregistrés.

16. Une Procédure générale pour les futures adhésions (adoptée par le Conseil à la 1155<sup>e</sup> session des 10-13 mai 2007).

des questions à caractère technique et procédural liées aux « normes » d'adhésion à l'OCDE.

41 Étant donné la gravité exceptionnelle des risques pour les droits humains des syndicalistes en Colombie, le TUAC appelle le Conseil de l'OCDE à :

- Examiner les progrès réalisés par la Colombie en vue de renforcer l'État de droit et les droits humains, à travers un processus fondé sur les droits et les résultats, ce *avant* d'accepter l'adhésion de la Colombie à l'Organisation. Il conviendrait alors d'examiner les progrès réalisés dans les domaines des *droits syndicaux, de la protection des salariés et de la lutte contre l'impunité dans les cas de violence à l'encontre des syndicats.*

42 Cet examen des progrès réalisés devrait :

- Être entrepris en concertation étroite avec le TUAC ;
- Être effectué en coordination avec l'OIT compte tenu de son expérience en la matière<sup>17</sup>.

.....  
17. L'OCDE et l'OIT ont signé un Mémorandum d'accord renforcé le 23 mai 2011: <http://www.oecd.org/globalrelations/48013743.pdf>